

UN CONTRÔLE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Montrouge, le 7 mars 2023

2022 a été une année charnière pour le nucléaire en France, avec l'annonce par le Président de la République d'un programme de construction de nouveaux réacteurs et du souhait que les centrales actuelles poursuivent leur fonctionnement; année charnière plus généralement à l'échelle européenne, avec une crise énergétique sans précédent qui a achevé de faire basculer le nucléaire dans une nouvelle ère.

Les responsables d'autorités de sûreté nucléaire d'Europe ont rappelé, dans une déclaration commune, l'importance de la sûreté nucléaire dans ce nouveau contexte. Ils appellent chacun des acteurs à exercer pleinement ses responsabilités en la matière, qu'il s'agisse des gouvernements, des industriels ou des autorités de contrôle elles-mêmes.

Il incombe à ces dernières de prendre des décisions équilibrées. À cette fin, le dialogue technique approfondi entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), appuyée le cas échéant par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), et les industriels est le meilleur garant de l'obtention d'un haut niveau de sûreté tenant compte des réalités industrielles.

Plus que jamais dans la période actuelle, il est essentiel de disposer d'un contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection indépendant, à la hauteur des enjeux.

Olivier Gupta



L'importance de la sûreté nucléaire dans le contexte actuel de crise énergétique : un appel à une vigilance collective

La situation de crise énergétique que nous connaissons en France, qui est aussi celle de beaucoup d'autres pays notamment en Europe, mérite une attention particulière du point de vue de la sûreté nucléaire. Cette question a été débattue au sein de l'association WENRA, qui rassemble les responsables d'autorités de sûreté d'Europe.

Avec l'accroissement des préoccupations relatives à l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, ainsi que la nécessité de limiter le changement climatique, de nombreux pays se tournent à nouveau vers le nucléaire, que ce soit par la prolongation de l'exploitation de centrales existantes ou par la construction de nouveaux réacteurs.

Cette situation peut, compte tenu de l'urgence à disposer de capacités de production électrique, conduire à mettre en tension différents acteurs, en particulier les industriels ou les autorités de contrôle, au détriment de la qualité de réalisation des projets. Dans une déclaration commune, ces autorités, dont l'ASN, ont émis plusieurs recommandations pour limiter ce risque :

- d'abord, les décisions de politique énergétique doivent être prises avec suffisamment d'anticipation, en tenant compte des délais de réalisation des projets industriels, et être stables dans le temps. Ces deux éléments sont importants, car l'absence de visibilité et de stabilité est préjudiciable à la sûreté ;
- ensuite, les gouvernements et l'ensemble des parties prenantes doivent reconnaître que ce sont les exploitants qui sont les premiers responsables de la sûreté nucléaire : il ne faut pas les déposséder de

cette responsabilité. Il leur incombe donc de bâtir des démonstrations de sûreté relatives à l'exploitation de leurs installations ou à leurs projets nouveaux, et de le faire dans des délais permettant une instruction par les autorités de sûreté dans de bonnes conditions ;

- enfin, l'indépendance des autorités de sûreté est essentielle dans la période actuelle. Celles-ci doivent travailler de façon efficace et rendre leurs décisions dans des délais appropriés.

Comme on le voit, chacun de ces acteurs a un rôle à jouer dans l'obtention du haut niveau de sûreté que les citoyens sont en droit d'exiger à l'aube d'un nouveau programme nucléaire.

Trouver un juste équilibre dans la décision par le dialogue technique approfondi

Comme souvent dans un contexte de développement du nucléaire – c'était déjà le cas à la fin des années 1970 lors de la construction des réacteurs existants – des questionnements ont pu se faire entendre en 2022 sur le niveau d'exigence potentiellement excessif des autorités de sûreté en général, et de l'ASN en





particulier. Simultanément, certains ont pu exprimer la crainte d'une « mise sous pression » de l'ASN.

Dans ce contexte, il importe de rappeler comment les décisions de l'ASN sont prises : elles le sont de façon collégiale – autrement dit elles ne sont pas le fait d'une seule personne – et elles sont prises à l'issue d'un processus d'instruction qui fait une large place au dialogue technique avec les industriels et responsables d'activités nucléaires.

Au cours de ce dialogue technique, les possibilités d'amélioration de la sûreté sont explorées à l'aune de ce qui est raisonnablement possible. L'état de l'art sur le sujet considéré, incluant le retour d'expérience international, est à cet effet examiné. Le dialogue porte non seulement sur les questions de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement mais aussi sur la faisabilité technique et industrielle ainsi que les délais de mise en œuvre.

Au-delà du dialogue avec les industriels, les exploitants ou les responsables d'activités nucléaires, le processus de décision de l'ASN inclut des consultations larges. Sur les sujets les plus importants, l'ASN peut demander l'avis des groupes permanents d'experts placés auprès d'elle. Constitués d'experts expérimentés issus d'organismes de sûreté français et étrangers, mais aussi d'industriels, d'universitaires et d'experts non institutionnels, ils permettent un débat riche et une capacité de recul par rapport aux conclusions des expertises – que celles-ci émanent de l'ASN ou de l'IRSN – et aux arguments des industriels. L'avis rendu par les groupes permanents d'experts fait, à de rares exceptions près, l'objet d'un consensus de ses membres.

La pratique de ce dialogue technique approfondi est un atout tant pour la sûreté que pour le développement de technologies innovantes, telles que les *Small Modular Reactors* (SMR) ou *Advanced Modular Reactors* (AMR). Comme le dialogue s'établit très en amont des procédures réglementaires, il permet à l'ASN d'éclairer le porteur de projet sur les choix en matière de sûreté, dès les premières réflexions sur un nouveau projet d'installation. Le dialogue est itératif, c'est-à-dire que l'industriel présente de premières options, au stade des études préliminaires de conception. Ainsi, il peut être indiqué très en amont si telle

option envisagée risque de conduire à une impasse, et éviter que l'industriel perde du temps. En outre, ce dialogue sécurise les industriels en leur donnant de la visibilité sur le référentiel de sûreté applicable. Surtout, il favorise la bonne prise en compte des questions de sûreté à chaque étape des projets.

Une organisation du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à la hauteur des enjeux

Dans le contexte actuel, disposer d'un contrôle indépendant et fondé sur le dialogue technique est particulièrement important.

L'ASN dispose déjà en interne d'un solide socle de compétences lui permettant de conduire ce dialogue technique. La compétence – une des quatre valeurs de l'ASN – s'acquiert par un recrutement à haut niveau, un parcours de formation initiale systématique dont peu d'institutions disposent, et des parcours de carrière permettant aux personnels de s'inscrire dans la durée pour développer leur expérience en matière de contrôle.

Ces compétences, dont certaines peuvent être qualifiées d'expertise, permettent à l'ASN de prendre, sans recours à des appuis externes, une part importante de ses décisions. Il importe de préserver et même de renforcer cette capacité, car c'est bien sur la science et la technique que repose la crédibilité des décisions de l'ASN : l'existence d'un continuum entre expertise et décision est donc déjà, dans la réalité, un élément incontournable du système de contrôle actuel.

Le Gouvernement a annoncé, début février 2023, son intention de faire évoluer l'organisation du contrôle pour renforcer son indépendance et les compétences de l'ASN. À l'heure où j'écris ces lignes, cette proposition est encore en discussion au Parlement.

Quelle que soit l'organisation du contrôle qui sera finalement retenue, les personnels en fonction à l'ASN et les personnels de l'IRSN continueront de travailler ensemble, en poursuivant le même objectif de protection des personnes et de l'environnement. Je sais pouvoir compter sur leur engagement pour poursuivre la mission que nos concitoyens attendent d'eux. ■